



# COMMUNE D'OTTROTT

67530 - 03.88.95.87.07 - Fax : 03.88.95.82.11

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de MOLSHEIM

Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2014

Sous la présidence de M. Claude DEYBACH, Maire.

Présents : M. Serge HOFFBECK, M. Francis VOEGEL, M. Francis FEGER, Mme Odile KUBAREK, Mme Martine KRAUSS, Adjointes au Maire.

- Mme Pascale AMANN, M. Jean AUFDERBRUCK, M. Arsène HALTER, Mme Nadine HASSENFRAITZ, M. Christian HOFFBECK, M. François HOFFBECK, Mme Martine HOFFBECK, Mme Christine KRAUSHAR, M. Philippe POULAIN, Mme Corinne RINCKENBERGER, Mme Christine SCHREIBER, M. André ZIMMER.

Absents excusés :

- Mme Claudine MATTERN, ayant donné procuration à M. Claude DEYBACH, Maire.

Date d'envoi de l'ordre du jour : 15.10.2014

La séance débute à : 19h30.

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2014.
2. Orientation de la régie de Télédistribution d'OTTROTT.
3. Chasse : renouvellement du bail 2015-2024 – Diverses décisions du Conseil Municipal.
4. Réfection de la rue Elsberg – Résultat de la consultation des entreprises, inscription des crédits au Budget Primitif 2014, demande de subventions, autorisation au Maire à signer tout document relatif à ce projet
5. Motion relative à l'avenir de la Région Alsace.
6. Projet de modification des limites de l'arrondissement de Molsheim.
7. Rapport annuel 2013 d'activité du Sictomme.
8. Divers - informations.

**N° 7723 - APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2014.**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la dernière séance du 25 Septembre 2014 et émerge le registre en conséquence.

**N° 7724 - ORIENTATION DE LA REGIE DE TELEDISTRIBUTION D'OTTROTT.**

Le réseau de télédistribution d'OTTROTT date du début des années 80 et a connu plusieurs extensions au cours des années suivantes.

Pour faire fonctionner ce réseau et en assurer la pérennité, la Municipalité a créé, en 1993, une régie communale avec, à sa tête, un directeur et un conseil d'administration.

Un peu plus tard, la régie a créé un poste de technicien permanent dont la double mission est d'assurer la pérennité des installations en place et de faire vivre TVO (chaîne locale d'OTTROTT) au quotidien. Le succès rencontré auprès des abonnés (très nombreux) jusque dans les années 2000 a amené la régie à réinvestir de façon conséquente dans le réseau à deux reprises. Le dernier emprunt ayant été acquitté au printemps de cette année.

Depuis une petite décennie, l'évolution des technologies et la concurrence des offres multiples aidant, force est de constater une érosion constante des abonnés qui, au regard des derniers comptes administratifs, devient plus que préoccupante. Le réseau d'OTTROTT ne peut, en l'état, répondre à la demande croissante du triple Play (télévision, internet et téléphonie) voire quadri Play avec portables inclus.

Le constat est implacable : l'absence de la fibre optique sur le réseau communal interdit à la régie toute évolution de l'offre et est donc condamnée à court terme à moins de réinvestir massivement une troisième fois. C'est une option que ni la régie ni la commune ne peuvent envisager à l'heure actuelle, les recettes n'étant plus au rendez-vous.

En conséquence, la Municipalité, en concertation avec la direction de la Régie de Télédistribution d'OTTROTT, a étudié deux possibilités d'évolution du réseau communal :

- La première consistant à céder le réseau à un opérateur privé afin de le moderniser rapidement en y apportant la fibre optique à horizon mi-2015. Option intéressante car rapide mais hors logique partenariale avec le déploiement du réseau FTTH public à partir de 2016-2017.
- La seconde consistant à échafauder une stratégie intermédiaire d'attente avec la Région Alsace et son délégataire, Alsace Connexia, à travers un avenant de transfert d'exploitation et ainsi, conserver le réseau câble communal avec possibilité de monter le haut débit sur OTTROTT en attendant le déploiement FTTH à horizon 2016-2017 permettant à terme une offre multi opérateurs pour l'ensemble des foyers.

CONSIDERANT que l'option consistant à céder le réseau de télédistribution à un opérateur privé comporte le risque de plus être en capacité de rentrer, à terme, dans le dispositif de déploiement de la fibre optique « FTTH » ouvrant le champ d'une offre multi opérateurs ;

CONSIDERANT que la Région Alsace et son délégataire, Alsace Connexia, propose à la Commune d'OTTROTT une alternative de préservation du réseau de télédistribution avec possibilité de monter en haut débit en attendant l'arrivée de la fibre optique ;

CONSIDERANT qu'il est de la responsabilité des élus de la commune d'engager le processus qui garantira à chaque foyer le choix de l'opérateur ainsi que la continuité du service jusqu'au terme du déploiement du réseau fibré dans le cadre du SDAN (Schéma Départemental d'Aménagement Numérique).

Après délibération et à la majorité, moins une voix, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de ne pas céder le réseau de télédistribution à un opérateur privé.
- **CHARGE** le Maire de prendre attache rapidement avec la Région Alsace et son délégataire, Alsace Connexia, afin de fixer les modalités d'un Avenant de transfert d'exploitation de son réseau câblé en attendant le déploiement de la FTTH dans le cadre du schéma départemental d'aménagement numérique.
- **CHARGE** le Maire de trouver, avec la Région Alsace et son délégataire, le moyen de maintien en exploitation de la chaîne locale TVO.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### **N° 7725 - CHASSE : RENOUELEMENT DU BAIL 2015-2024 – DIVERSES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Le Maire rappelle que la procédure relative au renouvellement de la location de la chasse pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024 est en cours.

Conformément aux décisions de la séance du 17 juillet 2014, le Maire confirme la superficie du lot unique (320 ha).

Les trois propriétaires (Groupement Forestier de la Serva, Mont Sainte-Odile et Syndicat forestier OBERNAI-BERNARDSWILLER) ont confirmé leur option pour se réserver le droit de la chasse (article 4 du cahier des charges).

Les négociations engagées avec M. Vianney GOETTELMANN, représentant la Société Civile de Chasse d'OTTROTT, actuel locataire de la chasse, ont abouti à un accord de principe conformément au droit de priorité du locataire sortant (art. 2 du cahier des charges).

Il est rappelé que la Commission Consultative Communale de la Chasse s'est réunie le 20 octobre dernier afin de donner son avis sur la demande de M. Vianney GOETTELMANN, représentant la Société Civile de Chasse d'OTTROTT, de renouveler le bail de chasse, dont il est l'actuel détenteur.

Le Maire présente les principaux éléments du projet de convention dont il donne lecture et notamment le prix annuel objet de l'accord fixé à 7 500,00 € annuel pour la période de la future location de chasse (2015-2024).

Il informe le Conseil Municipal de la rédaction d'un cahier des clauses particulières entre 16 communes, dont OTTROTT.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du résultat de la consultation des propriétaires,
- **ACCEPTE** le cahier des clauses particulières mis en place entre 16 communes,
- **ENTERINE** le projet de convention de gré à gré signé entre les parties avant le 1<sup>er</sup> novembre 2014 et constate que son agrément emporte validation de la convention préalablement signée selon les impératifs du « calendrier de chasse ».
- **CHARGE** le Maire des procédures consécutives à la signature de la convention de gré à gré signée avec le locataire sortant, la Société Civile de Chasse d'OTTROTT, représentée par M. Vianney GOETTELMANN.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision et signer tous documents relatifs à ce dossier.

**N° 7726 - REFECTON DE LA RUE ELSBERG – RESULTAT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES, INSCRIPTION DES CREDITS AU BUDGET PRIMITIF 2014, DEMANDE DE SUBVENTIONS, AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT RELATIF A CE PROJET.**

Monsieur le Maire rappelle le souhait d'effectuer la réfection de la rue Elsberg très prochainement.

Aussi, il a été décidé de consulter plusieurs entreprises dans le cadre d'un marché public (Eurovia, Muller et Denni-Legoll).

Après réception des offres, l'entreprise Eurovia ayant fournie l'offre la moins disante, Monsieur le Maire propose de retenir cette offre pour 26 170,50 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du résultat de l'ouverture des plis : 26 170,50 € HT soit 31 404,60 € TTC,
- **CONFIRME** l'inscription des crédits au budget primitif 2014 de la Commune pour un montant total de 26 170,50 € HT,
- **CHARGE** le Maire de confirmer à l'entreprise Eurovia que son offre a été retenue,
- **CHARGE** le Maire de transmettre le chiffrage de ce marché aux instances sollicitées en matière de subventions,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

**N° 7727 - MOTION RELATIVE A L'AVENIR DE LA REGION ALSACE.**

Dans le contexte de la réforme territoriale engagée par le Gouvernement et suite au vote de l'Assemblée Nationale le 21 juillet 2014, les élus d'OTTROTT tiennent à réaffirmer solennellement le caractère spécifique de l'Alsace. Il en va ainsi du droit local, notre langue régionale, et de notre situation géographique unique au carrefour de l'Europe, naturellement tournée vers nos voisins allemands et suisses.

Par ailleurs, l'Alsace revendique une taille critique suffisante pour garantir une gestion des affaires publiques à la fois proche des besoins et des attentes de ses habitants, et rigoureuse en termes budgétaires et humains.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **APPORTE** son soutien à la démarche des élus départementaux et régionaux qui ont choisi de remettre sur l'ouvrage le projet de Conseil d'Alsace.
- **DEMANDE** que :
  - ⇒ l'Alsace soit traitée sur le même mode que d'autres régions à forte identité et conserve donc, comme ces dernières, son découpage actuel,
  - ⇒ dans ce nouveau redécoupage, l'Alsace partageant l'idée de réforme resterait une région à part entière, préfigurant la future organisation française de 2016 à titre expérimental,
  - ⇒ dans ce cadre, les régions puissent obtenir des moyens indispensables à l'effort commun de redressement économique et social de notre pays,
  - ⇒ l'Etat donne aux régions frontalières de réelles capacités en matière de coopération et d'enseignement des langues,
  - ⇒ l'Alsace soit considérée comme terre de réconciliation européenne, « emblème de l'amitié entre la France et l'Allemagne et un symbole de leur mémoire réconciliée » comme le souligne la déclaration cosignée par les Présidents François HOLLANDE et Joachim GAUCK au Hartmannswillerkopf, le 3 août 2014.

- **ET SE DECLARE FAVORABLE :**

- ⇒ sous réserve que l'Alsace soit maintenue dans ses contours actuels, à la réunion du Conseil Régional d'Alsace, des deux Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en une collectivité nouvelle dotée de compétences adaptées et porteuses d'un projet ci-joint qui répond avec efficacité aux besoins et attentes des Alsaciens dans l'espace trinational rhénan,
- ⇒ à un juste équilibre dans ce futur Conseil d'Alsace entre la représentation des territoires et la représentation politique en mixant une part de scrutin départemental et une part de proportionnelle régionale favorisant ainsi la parité,
- ⇒ à l'équilibre de la représentation des territoires au sein des organes du futur Conseil d'Alsace,
- ⇒ à l'association des Alsaciens au processus selon des modalités à définir,
- ⇒ à la mise en place très rapidement d'un groupe projet comprenant des représentants des 3 collectivités avec le gouvernement pour la rédaction d'un amendement.

**N° 7728 - PROJET DE MODIFICATION DES LIMITES DE L'ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM.**

Par lettre du 4 septembre 2013, le ministre de l'Intérieur avait demandé aux préfets de la Région Alsace et de la Région Lorraine d'expérimenter une méthodologie de rénovation du réseau des sous-préfectures dans les Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et de lui faire des propositions pour ajuster la carte des sous-préfectures d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le Ministère de l'Intérieur a approuvé les propositions formulées par le Préfet au terme de l'étude conduite de septembre 2013 à mars 2014.

La Commune d'OTTROTT est concernée par la proposition d'une modification des limites de l'arrondissement auquel elle est rattachée. La mesure retenue pour l'arrondissement de MOLSHEIM est le rattachement de six communes de l'arrondissement de SAVERNE (CRASTATT, JETTERSWILLER, ZEHNACKER, HOHENGOEFT, RANGEN, KNOERSHEIM) et d'une commune du futur ex-arrondissement de Strasbourg-Campagne (DUPPIGHEIM).

Il revient au Préfet, conformément aux dispositions de l'article L. 3113-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de consulter les communes concernées.

**VU** l'article L. 3113-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**CONSIDERANT** que le rattachement de ces sept communes à l'arrondissement de MOLSHEIM est adapté aux réalités du territoire ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DECIDE** de valider le projet de modification des limites de l'arrondissement de MOLSHEIM tel qu'il a été transmis par le Préfet.

**N° 7729 - RAPPORT ANNUEL 2013 D'ACTIVITE DU SICTOMME.**

M. le Maire cède la parole à M. François HOFFBECK, membre du Comité Directeur du SICTOMME (Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures de Molsheim, Mutzig et Environs) pour présenter le rapport annuel d'activité et du compte administratif pour l'exercice 2013.

Le SICTOMME de MOLSHEIM a été créé le 30 juin 1960 entre les Communes de DINSHEIM, LUTZELHOUSE, MOLSHEIM, MUHLBACH SUR BRUCHE, STILL et URMATT.

A ce jour, il représente 68 communes adhérentes, pour un total de 97 455 habitants, dont OTTROT y ayant adhéré en avril 1980.

François HOFFBECK rend compte des tonnages réalisés selon la catégorie des déchets et précise que la déchèterie de BOERSCH est la troisième plus importante du secteur. Au total, 2 679 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2013, soit 208 kg/habitant. 655 bennes à déchets sont réparties sur tout le territoire desservi, déchèteries comprises.

## **BOERSCH**

	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Variation 12/13
Ampoules et tubes	0.00	0.12	NR
Batteries	1.59	5.39	238.99%
Bois	319.42	344.48	7.85%
Capsules Nespresso	1.03	1.28	24.27%
Déchets enfouis	136.72	66.70	-51.21%
DEEE	83.65	100.56	20.22%
DMS	5.59	6.80	21.65%
Encombrant	245.32	299.69	22.16%
Ferraille	87.73	148.82	69.63%
Gravats	257.8	603.54	134.11%
Huiles minérales	5.31	3.42	-35.59%
Huiles végétales	0.00	0.75	NR
Papiers-cartons	188.56	191.88	1.76%
Plastiques	18.84	20.22	7.32%
Plâtre	0.00	50.46	NR
Pneus	2.52	2.54	0.79%
Végétaux	639.92	718.16	12.23%
Verre	118.16	114.29	-3.28%
<b>TOTAL</b>	<b>2112.16</b>	<b>2679.10</b>	<b>26.84%</b>

2013

Tonnages annuels (t)....2 679.10

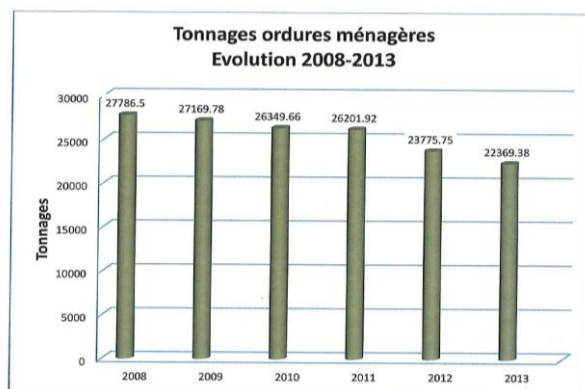
Population rattachée..12 851

Tonnage an / hab (t).....0.208

## **TOTAL DES DECHETERIES**

	Total 2012	Total 2013	Variation 12/13
Ampoules et tubes	0.00	1.85	NR
Batteries	24.70	35.61	44.17%
Bois	2609.32	2909.72	11.51%
Capsules Nespresso	6.20	10.14	63.55%
Déchets enfouis	1232.22	759.52	-38.36%
DEEE	656.35	754.41	14.94%
DMS	50.86	56.82	11.72%
Encombrants	2506.25	2606.89	4.02%
Ferrailles	952.21	1033.36	8.52%
Gravats	1922.40	4153.62	116.06%
Huiles minérales	38.25	38.61	0.94%
Huiles végétales	0.00	3.80	NR
Papiers-cartons	1495	1477.51	-1.18%
Plastiques	151.82	173.78	14.46%
Plâtre	19.80	252.88	1177.17%
Pneus	19.89	18.51	-6.93%
Végétaux	4119.91	4391.78	6.60%
Verre	873.14	884.23	1.27%
<b>TOTAL</b>	<b>16678.42</b>	<b>19563.04</b>	<b>17.29%</b>

Réduction de 6 % de déchets entre 2012 et 2013.



M. François HOFFBECK fait part aux conseillers du Compte Administratif 2013 qui représente :

**Part représentant les dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées sur OTTROT :**

- ⇒ 22 378,00 € d'investissement,
- ⇒ 115 813,00 € de fonctionnement.

Le Conseil Municipal prend bonne note du rapport annuel 2013 du Sictomme.

**N° 7730 - DIVERS – INFORMATIONS.**

**a. Point financier dans le cadre de l'organisation des NAP.**

Odile KUBAREK, Adjointe, rend compte du planning des activités des NAP mis en place depuis la rentrée de septembre 2014. Un état des finances s'en suit.

**b. Fête de Noël des personnes âgées.**

Francis FEGER, Adjoint, informe les Conseillers Municipaux que le dimanche 7 décembre prochain aura lieu le traditionnel repas de Noël des personnes âgées organisé par la Municipalité.

**c. 11 novembre prochain.**

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion du centième anniversaire du début de la première guerre mondiale, la Commune organise sa commémoration le 11 novembre prochain. Il rappelle que la messe est à 10h00 à OTTROT.

**d. Congrès des stations vertes.**

Francis FEGER, Adjoint, rend compte du congrès des stations vertes qui a eu lieu début octobre dernier à Le Conquet (Finistère). Etaient présents Francis FEGER, Philippe POULAIN, Président, et Jeannine FEGER, Vice-présidente de l'Office Tourisme d'OTTROT. Francis FEGER rappelle aussi qu'à l'occasion de ce congrès, un nouveau Président de la Fédération Française des Stations Vertes a été élu, M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG-ENGENTHAL.

**e. Remerciements de la Commune d'Eurre.**

Suite à une parution dans le journal communal de septembre dernier d'un article sur la Commune d'Eurre, Drôme, dans le cadre de l'organisation d'une soirée choucroute, Monsieur le Maire d'Eurre, Jean SERRET, et son Président du Comité des Fêtes, Alain EDUIN, remercient chaleureusement la Commune d'OTTROT pour cette délicate attention.

La séance prend fin à 22h45.

*Procès-verbal des délibérations certifié exécutoire  
- Transmis à la Sous-préfecture le 28.10.2014  
- Publié ou notifié le 28.10.2014  
Document certifié conforme  
OTTROT, le 28.10.2014  
Le Maire,*